

**Département des Pyrénées-Orientales**  
**Arrondissement de Prades**  
**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations du Conseil**  
**de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes**  
**Séance du Lundi 1<sup>er</sup> MARS 2021**

Membres du conseil communautaire statutairement : 36  
Membre en exercice : 36

Membres ayant pris part à la délibération (28) : Jean Pierre ASTRUCH, Pierre BATAILLE, Henri BAUDET, Alain BOUSQUET, Patrice CAMPS, Christine COLOMER, Joëlle CORDELETTE, Christine DELIAS, Jean-Louis DEMELIN, Michel GARCIA, Stéphane GAUMOND, Jean-Louis LACUBE, Christian LANDRIEU (procuration à Michel GARCIA), Jean-Dominique LAPORTE, Jean-Michel LATUTE, Phong Lan LE TOAN – BARES, Alain LUNEAU, Daniel MARIN, Françoise MARTIN (procuration à Henri BAUDET), Philippe PETITQUEUX, Martine PIERA (procuration à Christine DELIAS), Serge POLATO, Michel POUDADE, Michel RIFF (procuration à Jean-Michel LATUTE), Michel SANTANACH, Antoine TAHOCS, Serge VAILLS, Georges VICENS.

Date de convocation : 23 février 2021

Secrétaire de séance : Joëlle CORDELETTE

**Objet : Modification de la composition de la Commission de l'évaluation des transferts de charges de la Communauté de Communes.**

Le lundi 1<sup>er</sup> mars 2021 à dix-sept heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à La Llagonne sous la Présidence de Pierre BATAILLE. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président rappelle à l'assemblée qu'il convient de définir les membres de la C.L.E.C.T cette commission est composé d'un membre par communes, soit 18 commissaires ; la commune de Caudiès de Conflent n'étant pas représentée, puisque son Maire n'était alors pas élu ;

Considérant que le Maire de Caudiès de Conflent, Monsieur Christian LANDRIEU, ayant été élu depuis ;

Le Président propose à l'Assemblée d'intégrer ce dernier à la C.L.E.C.T.

**OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :**

- De valider la composition suivante :

1	G. VICENS	11	J. CORDELETTE
2	J. COLL	12	P. RIU
3	A. BOUSQUET	13	D. MARIN
4	A.LUNEAU	14	P. CAMPS
5	P. BATAILLE	15	S. PRUDENTOS
6	P. PETITQUEUX	16	P. BLANQUE
7	C. COLOMER	17	A. TAHOCS
8	JP ASTRUCH	18	M.SANTANACH
9	M. POUDADE	19	C. LANDRIEU
10	M. GARCIA		

- D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 1<sup>er</sup> mars 2021

Pierre BATAILLE  
Président



Envoyé le 4-03-2021 à la Préfecture  
Accusé de réception le 4-03-2021  
NOTIFICATION FAST